



SUR LES CHEMINS
DE LA CULTURE

PLAN DÉPARTEMENTAL

D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN GIRONDE

2011 - 2013





POURQUOI UN PLAN DÉPARTEMENTAL ?

DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE, L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA GIRONDE ET LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AQUITAINE ONT SIGNÉ LE 3 JUIN 2010 UNE CONVENTION DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. ILS SOUHAITENT METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE COMMUNE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOUS LES JEUNES SCOLARISÉS DU DÉPARTEMENT -EN VEILLANT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS LIÉES AUX SITUATIONS SOCIALES OU GÉOGRAPHIQUES. ILS Y DÉFINISSENT DES OBJECTIFS COMMUNS :

- favoriser les espaces de rencontres entre d'une part les jeunes, et d'autre part les oeuvres, les démarches de création artistique, les acteurs et les lieux culturels,
- développer des projets partagés avec les territoires et leurs habitants,
- veiller à la cohérence et à la continuité des projets en temps et hors temps scolaire et tout au long de la scolarité des jeunes,
- accompagner les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Cette mise en oeuvre passe par l'élaboration d'un plan départemental d'éducation artistique et culturelle, son accompagnement logistique, pédagogique et financier, sa diffusion auprès des acteurs éducatifs et culturels.

Par delà les actions du plan, la politique concertée d'éducation artistique et culturelle repose également sur l'accompagnement de l'offre éducative des structures artistiques et culturelles soutenues par les trois signataires.

QU'EST CE QU'UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?

Il s'agit d'un parcours proposé à des élèves dans le cadre scolaire et inscrit dans la durée. Il résulte de la rencontre entre un acteur culturel porteur d'une offre artistique et culturelle et une équipe éducative qui s'engagent dans une élaboration concertée de contenus et modalités d'actions spécifiques. Il repose sur un triptyque «voir, faire et rencontrer» ou le partenariat avec des artistes et des professionnels est au coeur du projet.



QUI FAIT QUOI ? COMMENT ?

LE PLAN S'ADRESSE À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DES ÉCOLES ET COLLÈGES DE LA GIRONDE. TOUTES LES ACTIONS DOIVENT S'INSCRIRE DANS LE VOLET CULTUREL DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

Qui peut être à l'initiative d'un projet ?

Tout membre de la communauté éducative.

Qui peut bénéficier des actions ?

Les groupes d'élèves.

Les membres de la communauté éducative : l'équipe éducative, le personnel administratif et technique, les parents des élèves.

Comment construire un projet au collège ?

Les co-porteurs du projet (enseignant et structure culturelle ou artistique) se rapprochent de l'équipe enseignante. Ils veillent à la transdisciplinarité du projet.

- L'enseignant informe et associe le documentaliste.
- Il assure la relation à toutes les étapes du projet avec le ou les partenaires concernés, avec qui il rédige le projet, construit le calendrier de l'action et son budget prévisionnel
- Il se rapproche du chef d'établissement et du gestionnaire pour vérifier faisabilité et cohérence de l'action avec l'ensemble du Projet d'établissement
- Il le soumet, sous l'autorité du chef d'établissement, à la validation du Conseil d'administration



Comment construire un projet à l'école ?

Dans le cadre de sa politique départementale d'éducation artistique et culturelle, l'Inspection Académique, avec ses partenaires construit des dispositifs départementaux dans les différents domaines artistiques. Ces dispositifs font l'objet d'un appel à projet auprès de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Gironde.

Comment s'inscrire dans une action du plan ?

Les établissements scolaires :

→ Les collèges :

Toute inscription passe par le Chef d'établissement
Les projets doivent être déposés :

- sur le site du rectorat <http://www.ac-bordeaux.fr> dans l'application PERCEVAL

L'Inspection Académique précise chaque année au mois de mai, les modalités de procédure et rappelle le calendrier à respecter pour la saisie des projets, en particulier pour ceux qui relèvent des programmes académiques

- sur le portail jeunesse du Conseil Général – www.gironde.fr / espace jeunesse dans le cadre de l'appel à projets collège. Inscriptions entre début juin et mi-juillet ; notification du Conseil Général dans les établissements : mi-octobre

→ Les écoles :

- en mai, l'Inspection Académique informe des dispositifs départementaux mis en oeuvre, précise les modalités de procédure et rappelle le calendrier : l'IA de l'Info « Action Culturelle », publié sur le site - www.ia33.ac-bordeaux.fr - et transmises à toutes les circonscriptions et écoles de la Gironde.

Les structures artistiques et culturelles :

La Drac Aquitaine n'accompagne pas directement les établissements mais les structures artistiques et culturelles partenaires du plan sur leur sollicitation exclusive avant la fin du mois de juillet selon le calendrier suivant : 1^{ère} réponse fin septembre et notification officielle dans le courant du 1^{er} trimestre suivant.





LES PROPOSITIONS DU PLAN

ELLES CONSTITUENT DES CADRES D'ACTION ÉLABORÉS DANS UN OBJECTIF DE GÉNÉRALISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE À PARTIR DE L'OFFRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE LA PLUS DIVERSIFIÉE PROPOSÉE SUR LES TERRITOIRES.

Les itinéraires culturels

Les Itinéraires culturels permettent une première sensibilisation. Ce sont des actions culturelles ou scientifiques menées avec des collégiens, composées d'au moins trois modules liés entre eux (sorties, ateliers, rencontres avec des artistes...) dans l'année scolaire.

Plus d'info et critères de validation : www.gironde.fr/espace-jeunes

Les projets validés bénéficient d'une aide financière et, si nécessaire, technique du Conseil Général de la Gironde.

Les parcours artistiques et culturels départementaux et territoriaux

Ces parcours sont accompagnés dans le montage et la réalisation par des opérateurs culturels partenaires du plan. Ils favorisent la mise en réseau des établissements qui adhèrent à ces projets avec des temps de rencontres et de formation des enseignants et des acteurs culturels.

Les parcours s'inscrivent dans la durée et permettent d'approfondir un domaine artistique et culturel. Les critères d'évaluation sont spécifiques à chaque parcours et définis conjointement par les signataires.

Avec les collèges

○ parcours «à la découverte de...» :

- des arts de la scène, des arts du cirque, des écritures contemporaines pour le théâtre,
- de l'Estuaire, coordonné par l'Iddac et le réseau des scènes culturelles médiation

○ cinéma : Collège au cinéma, Festival international du film d'histoire, Rencontre du cinéma d'Amérique Latine

○ danse : Cartes postales chorégraphiques, classes rési - danse, Chorépass

○ musique : Chante école

○ écriture : Courant livre, Prix collégiens jeune lecteur, Prix jeunesse poésie...

○ arts visuels : jumelage d'un artiste plasticien et d'un collège - Artothèque départementale

[...]

Avec les écoles

○ parcours arts contemporains - Artothèque départementale

○ arts de la piste : fais ton cirque

○ arts de la scène : découvrir le spectacle vivant

○ arts de l'espace : jardins et patrimoine, autour de Léo Drouyn - le Clem

○ musique : Chante école

○ danse : Duos de Garonne... Centre de Développement Chorégraphique, Le Cuvier - Artigues

[...]

Les fiches des parcours sont téléchargeables sur les sites de l'éducation nationale, du Conseil général de la Gironde, de l'iddac



QUI FINANCE QUOI ?

LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE S'APPUIE SUR LE PRINCIPE D'UN CO-FINANCEMENT DES PROJETS. CECI IMPLIQUE UNE PARTICIPATION DE CHACUN DES PARTENAIRES À LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE DES ACTIONS

○ LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE :

Soutient financièrement les projets culturels développés dans les collèges. Selon différentes modalités.

L'iddac apporte un soutien financier et logistique à la mise en place des Parcours "à la découverte de..."

○ LA DRAC

soutient les structures artistiques et culturelles partenaires des projets uniquement pour la prise en charge d'une partie des coûts liés à la rémunération des artistes et professionnels.

○ L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour les collèges :
l'établissement assure le montage financier. Il doit prévoir une participation à l'action sur ses fonds propres.

Pour les écoles :
l'Inspection académique co-construit avec les partenaires le montage financier des projets départementaux. En fonction des projets, elle participe financièrement et/ou humainement à leur réalisation.

Tous les dispositifs sont accompagnés de formations à destination des enseignants.



VOS INTERLOCUTEURS

○ DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES :

Pôle éducation artistique et culturelle (pour les structures artistiques et culturelles) :
05 57 95 01 55 - eac.drac-aquitaine@culture.gouv.fr

○ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE :

Direction de la Culture et de la Citoyenneté :
05 56 99 33 33 - actionsculturelles@cg33.fr
www.gironde.fr (espace jeunesse)

Les pôles jeunesse territoriaux

- PJT Bassin
05.57.71.24.24 - dgaj-drt-pjt-bassin@cg33.fr
- PJT Gironde Centre Bordeaux
05.56.40.23.23 - dgaj-drt-pjt-gironde_centre-bordeaux@cg33.fr
- PJT Haute Gironde Libournais
05.57.25.78.30 - dgaj-drt-pjt-haute_gironde-libournais@cg33.fr
- PJT Médoc
05.56.16.80.30 - dgaj-drt-pjt-medoc@cg33.fr

- PJT Sud Gironde
05.56.76.76.40 - dgaj-drt-pjt-sud_gironde@cg33.fr
- Archives départementales de la Gironde**
Service éducatif
05 56 99 66 00 - Archives.gironde - archives.gironde@cg33.fr
- iddac – Institut départemental de développement artistique et culturel de la Gironde
www.iddac.net - 05 56 17 36 36
Médiation artistique et culturelle : mediation@iddac.net

○ ÉDUCATION NATIONALE :

- Rectorat** – Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle
05 57 57 35 90 - ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr
- Inspection Académique** – Action culturelle
05 56 56 36 28 - ce.ia33@ac-bordeaux.fr

○ LE CDDP :

www.crdp.ac-bordeaux.fr



SUR LES CHEMINS DE LA CULTURE

Photos: Bun Phannara
Conception et réalisation graphique: Céline Argence - c.art@free.fr
Impression: Imprimerie du Conseil Général de la Gironde

